

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF97

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 18 BIS

A l'alinéa 2,

après le mot :

"procédures",

insérer le mot :

"d'exécution".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.